

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 5 août 2019 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets: Régulariser l'implantation projetée en cour latérale avant d'un bâtiment accessoire isolé à 0,6 mètre de la ligne latérale droite et 15 centimètres du bâtiment principal alors que l'article 6,1 du règlement de zonage numéro 2018-464 prescrit un alignement minimum de 1 mètre de la ligne latérale et que l'article 12,7 requiert une distance minimale de 3 mètres du bâtiment principal.

Identification du site concerné: Propriété de M. Daniel Gilbert sise au 141, rue de la Gare à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 5 604 156 du cadastre rénové du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 8 juillet 2019.

Dany Dallaire, directeur général